

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 31 (2001)
Heft: 12

Rubrik: Robi & Fanny : par Péculb

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Face à la morosité, faites valoir vos droits !

L'augmentation des primes de l'assurance maladie et la diminution de certaines prestations doit inciter chacun à réagir.

Cette année encore, la hausse des primes d'assurance maladie crée un choc parmi les assurés que nous sommes tous. De diverses façons, la pression de la maîtrise des coûts et de la baisse des rendements financiers s'accroît également auprès des personnes de condition modeste: invitations pressantes à changer de caisse maladie, plafonnement de subsides à hauteur de la prime moyenne cantonale, suppression du remboursement des frais de pédicure par les prestations complémentaires pour frais de guérison, baisse du rendement des caisses de pension, etc.

Il est alors plus que jamais utile de faire valoir ses droits! Pour les personnes à faible revenu qui ont tenu à s'en sortir sans aide de quiconque au cours de ces dernières années, il devient toujours plus difficile de se passer des subsides à l'assurance maladie ou des prestations complémentaires à l'AVS.

Nous le répétons: ces prestations n'ont rien à voir avec l'assistance ou une action caritative. Ce n'est pas demander la charité que de faire appel à des services publics et à des institutions dont la mission officielle est d'apporter des compléments de ressources face à des besoins légitimes et légalement reconnus. Pour chacun d'entre nous, bénéficier de certaines prestations représente une contrepartie en regard de nos obligations de cotiser et de payer taxes et impôts.

Rien ne tombe du ciel

Sachons aussi admettre qu'en matière de droits, rien ne tombe du ciel: il nous incombe de les connaître et de les faire valoir à juste titre. Il n'y a rien que de très normal à cela, car notre système d'assurances sociales et privées est basé tout entier sur le principe de la demande de prestations, et non sur leur octroi automatique. D'ailleurs, quel retraité renoncerait à faire valoir ses droits à sa rente AVS? Quel assuré se contenterait de payer ses primes d'assurance maladie sans demander le remboursement de ses frais médico-pharmaceutiques? Bien peu, sans doute. Dès lors, il semble étonnant de constater que près d'un tiers des bénéficiaires de PC ne font pas

valoir leurs droits, tout comme de nombreuses personnes, qui pourraient bénéficier d'un subside cantonal à l'assurance maladie, ne se manifestent pas.

Il est par ailleurs inexact de dire, comme nous l'entendons parfois, que les aides matérielles sont distribuées «à la tête du client». Les organismes qui les accordent appliquent des règlements précis, qui valent équitablement pour tous, et dont chacun peut avoir connaissance. Il est vrai que leur compréhension est parfois difficile en raison de leur complexité technique: mais là aussi, chacun a le droit de demander et d'obtenir des explications claires.

En conclusion, nous vous encourageons tout simplement à faire valoir vos droits: ceux de demander, de vous informer et d'obtenir une réponse claire et motivée.

INFO SENIORS

Tél. 021/641 70 70
De 8 h 30 à 12 heures

Egalement «Générations»,
case postale 2633, 1002 Lausanne,
tél. 021/321 14 21.

Robi & Fanny

PAR PÉCUB

